Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 22/10/2025
ID : 085-258502962-20251014-D098_BUR141025-DE

D098-BUR141025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à quatorze heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents , MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Damien GRASSET, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, M. Noël VERDON
Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD
Date de convocation : 7 octobre 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 7
Votants : 5

Convention de subvention entre Trivalis et l'association « Les Créateurs de Vendée » pour le soutien de l'évènement « Les Créateurs en Fête »

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que l'association Les Créateurs de Vendée, qui a pour vocation de réunir l'ensemble des créateurs et créatrices de fait-main du département, organise pour la seconde fois le dimanche 12 avril 2026 au Parc des Expositions de La Roche-sur-Yon l'évènement « Les Créateurs en Fête ». La 2ème édition de cette journée festive, familiale et solidaire ouverte à tous a pour objectif de présenter au grand public le savoir-faire de ces créateurs et créatrices locaux, dont font partie les répar'acteurs.

Considérant que Trivalis, dans le cadre de ses actions de prévention en faveur du réemploi des meubles et objets, met en valeur les acteurs de la réparation.

Considérant que compte tenu de cet objectif, Trivalis souhaite, comme il l'a déjà fait lors de la 1ère édition, soutenir l'évènement « Les Créateurs en Fête » afin de promouvoir les métiers de la réparation ainsi que les recycleries vendéennes et ainsi inciter le public à prolonger la durée de vie des meubles et objets.

Considérant qu'il est proposé que Trivalis attribue une subvention financière de 1 000 euros à l'association « Les Créateurs de Vendée ». Trivalis animera également un stand durant toute la journée de l'évènement.

Considérant qu'une convention doit être établie entre Trivalis et l'association « Les Créateurs de Vendée » ayant pour objet de déterminer les conditions et les modalités de versement de cette subvention.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- **Approuver** les termes de la convention de subvention ci-jointe en vue de soutenir l'évènement « Les Créateurs en Fête » à intervenir avec l'association « Les Créateurs de Vendée »,
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **Approuve** les termes de la convention de subvention ci-jointe en vue de soutenir l'évènement « Les Créateurs en Fête » à intervenir avec l'association « Les Créateurs de Vendée »,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 21/10/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 21/10/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).